Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID: 059-215901729-20230704-230704AU_110PFL-AU

DECISION N°2023-110 Pôle Famille Loisirs Culture Séniors

<u>OBJET</u>: Animation Musicale The Dansant

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la proposition de la Municipalité d'organiser un Thé Dansant ouvert à tous, le **DIMANCHE 9 JUILLET 2023.**

DECIDE

<u>Article 1</u>: Il sera fait appel à l'orchestre «Roby et Caroline» représenté par Monsieur Marashiello Roberto, 9 rue Hennevauche, 5640 Mettet, qui assurera l'animation musicale du Thé Dansant du **DIMANCHE 9 JUILLET 2023**.

Article 2 : Le coût global de ce contrat s'élève à 790€ TTC:

Article 3: La prestation aura lieu le DIMANCHE 9 Juillet 2023.

Article 4: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

A DENAIN, le 04/07/2023

Le Pouvoir Adjudic

ANNE-LISE DUFOU

Acte soumis à transmission Affiché le

Certifié exécutoire